

Montigny-sur-Vesle

Plan Local d'Urbanisme

Règlement

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

22 MAI 2015



Vu pour être annexé à la délibération du 26/02/2015.....
approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Dossier réalisé par le cabinet de conseils :

M.T. Projets

9 Rue du Château Mouzin

51420 Cernay-les-Reims

www.mt-projets.com

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Titre 1^{er} : Dispositions générales	3
Article 1 : Champ d'application territorial du plan	3
Article 2 : Portée respective du règlement à l'égard d'autres législations à l'occupation des sols	3
Article 3 : Division du territoire en zone	4
Article 4 : Adaptations mineures	4
Article 5 : Droit de préemption urbain	4
Article 7 : Patrimoine naturel, architectural et archéologique	4
Titre 2 : Dispositions particulières à chaque zone	6
Les 16 articles réglementés pour chaque zone	6
La zone « UA » régleme la zone historique de la commune	7
La zone « UB » règlement des secteurs récents en terme de construction	13
La zone « UE » règlement un secteur dédié aux équipements d'intérêt général	19
La zone « Ui » régleme un secteur dédié aux activités	23
La zone « 1AU » régleme les futures zones d'urbanisation	28
La zone « 2AUi » régleme une future zone d'activité	34
La zone « A » régleme la zone agricole	37
Le sous secteur « Av » régleme les espaces viticoles	37
La zone « N » régleme les zones non constructibles et naturelles ainsi que la zNIEFF de type 2	44
La zone « Nzh » est un secteur naturel à dominante humide	44
La zone « NP » est la zone réglementant la znieff de type 2 de la vesle	44